

# 01 | REGLEMENTATION

Vous allez vous inscrire aux épreuves terminales du baccalauréat général ou technologique – session 2021-2022.



Pour toute communication par mail, merci d'indiquer : **nom, prénom, n° de candidat, série et département.**

[ce.dec1@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dec1@ac-bordeaux.fr)

## 1 | ACADEMIE D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire dans l'académie de Bordeaux, vous devez obligatoirement habiter en Aquitaine (départements 24-33-40-47-64).

## 2 | OBLIGATION DE RECENSEMENT

Les candidats de nationalité française doivent être en règle avec l'obligation de recensement ou la JDC ([plus d'info](#)).

## 3 | VOUS ETES EN SITUATION DE HANDICAP

Les consignes académiques pour la session 2022 sont en ligne sur :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid78615/amenagement-epreuves-pour-les-eleves-presentant-handicap.html>

Les demandes doivent être adressées dès à présent à l'adresse suivante : **Rectorat de Bordeaux – DEC - AEP – CS81499 – 33060 BORDEAUX CEDEX**

Date limite des demandes d'aménagement d'épreuves : **le 15 décembre 2021**

**ATTENTION** : les aménagements déjà accordés lors des sessions précédentes sont reconduits. Pour cela, vous devrez cocher la case « demande d'aménagement d'épreuves au titre du handicap=OUI ». Inutile de faire un nouveau dossier.

## 4 | VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN ECHEC (EX : REDOUBLANTS)

**Si vous choisissez de conserver une note, vous ne pourrez pas obtenir de mention** (sauf notes obtenues aux épreuves de français en 2021).

Si au contraire, vous choisissez de ne pas conserver une note, celle-ci sera définitivement perdue.

Dans tous les cas, le dernier relevé de notes fait foi.

> **Epreuves anticipées de français :**

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français 2020, même inférieures à 10.

> **Notes supérieures ou égales à 10, passées en 2021**

Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves de philosophie, grand oral, EDS de terminale.

si vous étiez candidat individuel en 2021, vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves de tronc commun (LV –HG –Maths/enseignement scientifique-Spécialité non poursuivie – EPS)

si vous étiez candidat scolaire en 2021, vous devez repasser les épreuves de tronc commun de terminale et vous avez le choix de conserver le tronc commun de première (sélectionner la forme de passage « contrôle continu en première et évaluations ponctuelles en terminale ») ou d'être évalué en ponctuel, cette année mais sur le programme de première et de terminale (sélectionner la forme de passage « évaluations ponctuelles en terminale »).

> **Notes supérieures ou égales à 10, passées en 2020, 2019, 2018, 2017**

Vous trouverez au lien suivant les tableaux d'équivalence pour connaître les notes supérieures ou égales à 10 que vous pouvez conserver :

<https://eduscol.education.fr/cid94055/conservation-des-notes-au-baccalaureat-general-et-technologique.html>

## 5 | VOUS VOUS PRESENTEZ DE NOUVEAU AU BACCALAUREAT APRES UN SUCCES

**Si vous souhaitez obtenir une mention, vous devez passer toutes les épreuves** (sauf épreuves de français pour les bacheliers 2021).

Dans le cas contraire, vous devez demander des dispenses, en contactant le rectorat :

- Vous avez obtenu votre baccalauréat en 2021, vous ne repassez que les 2 épreuves de spécialité (pour le bac général, vous devez changer obligatoirement 1 de vos spécialités).
- Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général obtenu avant la session 2021, vous ne passez que les deux épreuves terminales de spécialité et l'épreuve orale terminale. Vous êtes dispensés des autres épreuves.
- Vous êtes titulaire d'un baccalauréat technologique obtenu avant la session 2021, vous ne passez que les deux épreuves terminales de spécialité, l'épreuve orale terminale. Si vous vous présentez au baccalauréat général, vous devez également passer l'épreuve terminale de philosophie. Vous êtes dispensés des autres épreuves.
- Vous êtes titulaire d'un baccalauréat technologique et vous vous présentez dans la même série, vous devez choisir un enseignement spécifique différent de celui dont vous êtes titulaire.
- Pour plus d'information : [Arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat](#)

## 6 | VOUS AVEZ EFFECTUE UNE ANNEE D'ETUDES A L'ETRANGER EN 2020-2021

Sur demande, vous pouvez conserver les notes des épreuves anticipées de français passées en 2020.

Vous devez joindre la copie du certificat de scolarité à l'étranger et le relevé de notes des épreuves anticipées dans les pièces justificatives après l'enregistrement de votre inscription.

## 7 | EPREUVES D'EPS

Cas	Procédure
Candidat apte	Saisir : « Contrôle ponctuel – Apte » Choix de deux activités parmi : demi-fond / tennis de table / danse / sauvetage Passage de ces deux épreuves du 11 au 15 avril 2022.
Candidat inapte pendant toute l'année (dispense de l'épreuve à l'examen)	Saisir : « Contrôle ponctuel – Inapte » Télécharger le certificat médical sur le site internet : <a href="https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794">https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794</a> Transmettre la pièce justificative dans l'espace CYCLADES
Candidat qui présente une inaptitude après la période d'inscription, en cours d'année	Transmettre un certificat médical par mail à <a href="mailto:ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr">ce.dec-eps@ac-bordeaux.fr</a> impérativement avant le 15/04/2022, sinon, le candidat sera noté 0/20 au lieu d'être dispensé.
Candidat qui présente un handicap (Handicap = oui)	Saisir : « épreuve aménagée (contrôle ponctuel) » Télécharger le dossier et le certificat médical sur le site internet : <a href="https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794">https://www.ac-bordeaux.fr/education-physique-et-sportive-aux-examens-121794</a> Le candidat et l'établissement en gardent une copie par sécurité

## 8 | EPREUVES DE LANGUES

- En fonction des langues choisies, vous pouvez être convoqué(e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département voire dans une autre académie. Les frais de déplacement et d'hébergement sont alors à votre charge.
- Candidats du CNED : L'examen du baccalauréat est composé d'épreuves portant sur des enseignements obligatoires et des enseignements optionnels. **Par conséquent, l'inscription au baccalauréat doit OBLIGATOIREMENT correspondre aux enseignements suivis (LVA/LVB/Specialités), dans le même ordre.**

## 9 | EPREUVES DE SPECIALITE ARTS-MUSIQUE

Vous pouvez être convoqué(e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département voire dans une autre académie. Les frais de déplacement et d'hébergement sont alors à votre charge.

### INFORMATIONS



Pour plus d'informations concernant le baccalauréat, consultez le site suivant :

<http://quandjepasselebac.education.fr/category/bac-2021/>

## 02 | INFORMATIONS PRATIQUES

### 1 | DOCUMENTS

Tous les documents (convocations, décisions d'aménagements d'épreuves, copies et relevé de notes) vous seront transmis exclusivement sur votre espace CYCLADES. Un courriel vous sera alors adressé à l'adresse utilisée pour votre inscription. Vous devez consulter régulièrement cette boîte mail et votre compte CYCLADES.



**Il est déconseillé de changer d'adresse mail en cours d'année.**

### 2 | CONVOCATIONS

Sur votre espace CYCLADES, vous recevrez plusieurs convocations : pour les épreuves de spécialité évaluées en mars 2022, les épreuves d'EPS (du 11 au 15 avril 2022) et les autres épreuves évaluées en mai et en juin 2022.

**Si 2 semaines avant les épreuves vous n'avez pas de convocation, signalez-le au Rectorat de Bordeaux : [ce.dec1@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dec1@ac-bordeaux.fr).**



### 3 | CALENDRIER

<https://www.education.gouv.fr/calendrier-de-l-annee-de-terminale-2020-2021-evaluations-communes-epreuves-finales-procedure-30640>

## 03 | OPERATIONS D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne entre le **6 ET LE 15 DECEMBRE 2021** en cliquant sur le lien ci-dessous (ou en copiant cette adresse dans votre navigateur Mozilla Firefox ou Internet Explorer) :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A04&domaine=EA>



**Après la date limite, aucune inscription ne sera acceptée !**

### 1 | CREATION DU COMPTE (UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT N'A PAS DE COMPTE)

Si vous possédez déjà un compte CYCLADES (ex : candidat qui a passé les épreuves anticipées), connectez-vous et passez à l'étape 3.

Afin de conserver les notes obtenues en 2021, vous devez obligatoirement utiliser le compte des années précédentes, y compris si vous étiez scolarisé(e) en établissement ou dans une autre académie.

Si vous ne possédez pas de compte Cyclades, cliquez sur « créer un compte ». Remplissez le formulaire. Vos noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être identiques à votre carte d'identité. Celle-ci sera à présenter lors des épreuves et pour la remise du diplôme en 2022.



**Une adresse mail ne peut correspondre qu'à un compte et à un candidat.**



*Notez et enregistrez votre adresse mail et votre mot de passe*

### 2 | ACTIVATION DU COMPTE

Vous allez recevoir un mail contenant un lien. En cliquant dessus dans les 48h, vous activerez votre compte. Sinon, il faudra recommencer la création du compte. Vous pourrez dès à présent vous connecter à votre compte CYCLADES.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié », réinitialisation du mot de passe et saisissez votre adresse mail. Vous recevrez un mail avec un lien vous permettant de créer un nouveau mot de passe.

### 3 | INSCRIPTION AUX EPREUVES

Situations	Différentes catégories du candidat
Vous ne suivez pas de cours.	<b>INDIVIDUEL</b>
Vous suivez des cours par le CNED en classe libre (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	<b>INDIVIDUEL</b> Vous devez également cocher la case en bas de page <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>► Particularités</p> <hr/> <p>Vous suivez des cours par correspondance au CNED <input checked="" type="checkbox"/></p> </div>
Vous suivez des cours par le CNED en classe réglementée (voir le certificat de scolarité ou le document d'inscription au CNED).	<b>CNED SCOLAIRE</b> Le certificat de scolarité vous sera demandé en fin de procédure.

#### SITUATION A L'INSCRIPTION

Vous étiez scolarisé en 1ère l'année passée.	Vous trouverez votre relevé de notes des épreuves anticipées dans votre compte Cyclades. Vous devez, si besoin compléter votre Profil de candidat en classe de 1 <sup>ère</sup> (choix de spécialités faits en première). Vous devez obligatoirement reporter les choix faits en première, mentionnés sur votre relevé de notes.
Vous vous êtes déjà présenté au baccalauréat général ou technologique et vous avez échoué. Vous pouvez conserver vos notes sous certaines conditions.	Vous avez utilisé le compte de l'année dernière : les conservations de notes possibles sont automatiquement mises dans votre inscription. Si vous souhaitez passer à nouveau une de ces épreuves, vous devez en faire la demande par mail avant le 15/12/2021 à <a href="mailto:ce.dec1@ac-bordeaux.fr">ce.dec1@ac-bordeaux.fr</a> en précisant vos nom, prénoms, département de résidence, série et épreuve à repasser.
Vous êtes issu de la voie professionnelle. Vous pouvez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Pour bénéficier de dispense en français et en LVB, vous devez déposer dans votre espace Cyclades, votre justificatif.
Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique. Vous voulez bénéficier d'une dispense sur certaines épreuves.	Vous devez joindre votre relevé de notes ou diplôme dans votre espace Cyclades.
Vous avez été scolarisé à l'étranger entre la première et la terminale	- Vous pouvez garder les notes de français obtenues en 2020, et la spécialité non poursuivie si vous déposer dans votre espace Cyclades, un justificatif de scolarité et votre relevé de notes de 2020.
Autres situations	- Si vous avez plus de 20 ans au 31 décembre 2022 (transmettre à <a href="mailto:ce.dec1@ac-bordeaux.fr">ce.dec1@ac-bordeaux.fr</a> , une copie de la carte d'identité), vous pouvez alors passer les épreuves de français cette année.

#### CHOIX DE L'ETABLISSEMENT DU CANDIDAT

Catégorie du candidat	Etablissement
<b>INDIVIDUEL</b>	Le choix de l'établissement (ou centre d'écrit) correspond à la <b>zone géographique dans laquelle vous souhaitez être convoqué(e)</b> , dans la limite des places disponibles.
<b>CNED SCOLAIRE</b>	Vous devez choisir obligatoirement l'établissement « <b>CNED – CHASSENEUIL</b> »

#### CHOIX DES ENSEIGNEMENTS

Qualification présentée	Séries	Choix des enseignements
Baccalauréat général		2 spécialités parmi les 12 proposées <b>Rappel : vous ne pouvez pas choisir la spécialité déjà évaluée en première</b>
Baccalauréat technologique	ST2S    STI2D	<b>Le choix de la série détermine les 2 spécialités</b>
	STHR STD2A    STL S2TMD    STMG	<b>Le choix de la série détermine les 2 spécialités dont 1 à valoriser</b>

 **Candidat CNED scolaire :** vous devez vous inscrire uniquement au cours suivis. A défaut, les notes de contrôle continu ne pourront pas être prises en compte, vous serez alors noté 00/20

 **Choix des langues vivantes A et B :** En fonction des langues choisies, vous pouvez être convoqué(e) dans un centre d'examen situé en dehors de votre département ou dans une autre académie. Les frais de déplacement et d'hébergement sont alors à votre charge. Une absence comptera pour 00/20.

L'ETLV peut être choisie sur la LVA ou la LVB. Le choix est limité aux langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

## SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Pour les épreuves optionnelles, vous bénéficiez d'une dispense de la partie pratique physique, vous obtenez alors 12/12 à cette partie, sous réserve de vous présenter à l'oral (notée sur 8 points).

Précision : Le candidat SHN doit figurer ou avoir figuré pendant sa scolarité au lycée sur les listes du ministère chargé des sports selon l'un des statuts suivants :

- a. inscrit sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- b. inscrit sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- c. inscrit sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- d. ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labélisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ;
- e. appartenant à un centre de formation de l'un des 11 clubs professionnels agréés et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport, à fournir à l'inscription ;
- f. juge et arbitre inscrit sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.

Vous devez déposer la pièce justificative dans Cyclades après l'enregistrement de l'inscription.

Ce justificatif émane uniquement du ministère chargé des sports à l'inscription (pas d'attestation de club sportif) sur : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>

## ATTESTATION DE LANGUES VIVANTES

Vous ne passez pas d'épreuve supplémentaire.

En cohérence avec le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), les langues vivantes A et B font l'objet d'une évaluation par compétences linguistiques écrites et orales (Compréhension de l'oral ; Expression orale ; Compréhension de l'écrit et Expression écrite).

L'attestation est délivrée au vu des résultats obtenus aux **évaluations ponctuelles de langue vivante A et de langue vivante B, organisées en fin de cycle terminal** dans les centres d'examen (pour les candidats de la voie technologique, dans la langue vivante sur laquelle le candidat a choisi de faire porter l'ETLV, l'évaluation des compétences du candidat en expression orale en continu et en interaction, porte sur la discipline suivie en ETLV.

## ACADÉMIE DE BORDEAUX - BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE - 2021

N° candidat: 01748308640    MON NOM    Mes Prenoms    Né(e) le: 01/01/2000    Baccalauréat général

1 - Identification    2 - Informations candidature    3 - Qualification présentée    4 - Informations supplémentaires    5 - Epreuves    6 - Récapitulatif    7 - N° Inscription

N° candidat: 01748308640

► **Qualification présentée**

Qualification présentée: Baccalauréat général  
Enseignements: Mathématiques  
Numérique et sciences informatiques

► **Identification du candidat**

Civilité: MADAME  
Nom de famille: MON NOM  
Nom de naissance: -  
Nom marital par exemple: -  
Prénoms: Mes Prenoms  
Date de naissance: 01/01/2000  
Commune de naissance: BORDEAUX  
Département, DOM ou COM de naissance: 033  
Pays de naissance: FRANCE (DONT OUTRE-MER)  
Nationalité: Français

► **Adresse et contact**

Adresse: rue  
33000 BORDEAUX  
FRANCE (DONT OUTRE-MER)  
Téléphone personnel mobile: -  
Téléphone personnel: -  
Adresse mail: fabienne.baluto@ac-bordeaux.fr

Des notifications automatiques seront envoyées à cette adresse dès qu'un nouveau document sera disponible sur l'espace candidat.

► **Situation du candidat**

Catégorie socio-professionnelle: Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises d'un représentant légal

► **Informations candidature**

Catégorie du candidat: CNED SCOLAIRE  
Votre établissement: CNED - CHASSENEUIL (0861288H)  
Situation à l'inscription: Candidature non initialisée à partir de la candidature de 1ère

► **Divers**

Zone géographique souhaitée: AGEN

► **Epreuves**

**Epreuve(s) obligatoire(s)**

Epreuves terminales	Inscrit	Ponctuel
T001 - Français écrit	Inscrit	Ponctuel
T002 - Français oral	Inscrit	Ponctuel
T003 - Philosophie	Inscrit	Ponctuel
T004 - Epreuve orale terminale	Inscrit	Ponctuel
T009 - Mathématiques	Inscrit	Ponctuel
T010 - Numérique et sciences informatiques	Inscrit	Ponctuel

**Epreuves passées au titre des évaluations communes**

I002 - Biologie - écologie	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I013 - Histoire - Géographie	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I014 - Langue vivante A - Allemand	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I015 - Langue vivante B - Anglais	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I016 - Enseignement scientifique	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I017 - Education physique et sportive - Contrôle ponctuel - Apte	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I017A - EPS première activité sportive - Demi-fond	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes
I017B - EPS seconde activité sportive - Danse	Inscrit	Ponctuel au titre des évaluations communes

**Enseignements optionnels ou Disciplines Non Linguistiques**

Evaluation chiffrée des résultats de l'élève en classe de terminale (Livret)	Inscrit
L120 - Enseignement optionnel	Non inscrit
L121 - Enseignement optionnel	Non inscrit
L122 - Enseignement optionnel	Non inscrit
L123 - Enseignement optionnel	Non inscrit

À choisir suivant la zone géographique souhaitée, pour les candidats individuels

Oui = si j'ai déjà obtenu des aménagements d'épreuves au titre du handicap ou si je fais un dossier de demande.

À choisir suivant la zone géographique souhaitée, pour les candidats du CNED

**Epreuves à passer en 2021/2022 :**  
- les épreuves finales ;  
- les épreuves passées au titre du contrôle continu (en fonction du choix d'évaluation).  
Les candidats CNED scolaires retrouveront cette rubrique lors du complément d'inscription du 3ème trimestre  
- les épreuves optionnelles

Précédent    Suivant    Enregistrer    Annuler    Vi



**Aucune modification de statut ne sera prise en compte après la validation de l'inscription aux épreuves anticipées du Baccalauréat**

↑  
En cas d'erreur, je modifie en ligne.

↑  
Mon inscription est vérifiée et exacte, j'enregistre avant le 15 décembre 2021. Je suis alors inscrit.

Votre inscription est alors enregistrée. Vous pouvez visualiser et éditer votre récapitulatif d'inscription.

Vous veillerez à noter votre numéro de candidat et votre numéro d'inscription

## 05 PIÈCES JUSTIFICATIVES

Dans le compte candidat CYCLADES, dans la rubrique « Mes Justificatifs », déposez les pièces qui vous seront demandées **avant le 15 décembre 2021** :

- Certificat de scolarité pour les candidats inscrits au CNED en classe réglementée ;
- Justificatif de scolarité à l'étranger en cas d'interruption de scolarité et votre relevé de notes des épreuves anticipées ;
- Relevé de notes ou diplôme pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique ;
- Certificat médical pour les candidats inaptes à l'épreuve ponctuelle d'EPS ou inscrits à l'épreuve aménagée d'EPS ;
- Justificatif pour les sportifs de haut niveau ;
- Relevé de notes d'une session antérieure pour les candidats n'ayant pas utilisé leur compte précédent Cyclades.



*En cliquant sur "J'ai fourni toutes les pièces", vous validez que vous avez fourni toutes vos pièces, vous ne pourrez plus les modifier et vos pièces pourront être étudiées.*

Certaines pièces justificatives doivent être transmises par mail à [ce.dec1@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dec1@ac-bordeaux.fr) **avant le 15 décembre 2021**, en indiquant : nom, prénom, n° de candidat, série et département :

- Demande pour supprimer une conservation de notes ;
- Carte d'identité si vous souhaitez passer les épreuves anticipées de français cette année (vous avez plus de 20 ans au 31 décembre 2022).